

Eglise et Prieuré

Vigoulant est une commune sans église, mais elle en a eu une et peut-être une des plus anciennes sur le secteur. L'église Saint-Martin de Vigoulant était dédiée à Saint-Blaise qui est le patron des agriculteurs, et elle dépendait de l'abbaye de Déols.

On en trouve la première trace par un document daté de 1093 qui retrace la donation de l'église de Vigoulant au prieuré de St Jean d'Aureil en limousin près de Limoges par HUMBAUD de Ste Sévère, évêque de Limoges sous la bénédiction de AUDEBERT Archevêque de Bourges. Après cet acte de donation, nous ne retrouvons des renseignements qu'en 1777.

Cette église était de style roman. Elle était composée de deux parties à peu près égales communiquant entre elles par une baie en pleine cintre pratiquée dans le mur de séparation, d'un portail en plein cintre d'une grande simplicité dont le tympan nu était supporté par un linteau en batière sans moulure ni décor. Le chevet était droit et aveugle.

Le chœur était orienté à l'est comme toutes les églises anciennes.

Dans le chœur on pouvait voir des corbeaux à ornementation rustique, une croisée d'ogives avec sa clef de voûte décorée d'un motif à cinq feuilles rayonnantes, deux colonnes engagées avec bases et chapiteaux, une table d'autel en pierre.

On nous dit aussi que cet édifice était modeste et sans grand caractère.

Nous nous retrouvons en 1777, le 2 août exactement, où dans un extrait du procès-verbal de l'archidiacre de Châteauroux, celui-ci visite l'église de Vigoulant en présence de Martin BRUNET, curé de la paroisse, et dresse une longue liste des réparations et des différentes choses qui ne vont pas à l'église de Vigoulant.

Je vais vous en citer quelques unes qui me semblent intéressantes :

- Il manquait une boiserie à côté du grand autel, un pied d'argent à l'ostensoir, un Christ et des chandeliers neufs, etc...

On apprend qu'il existe deux reliquaires dédiés l'un à St Genefert et l'autre à St Denis (eux aussi en mauvais état).

Et l'archidiacre de préciser que si les travaux ne sont pas réalisés dans un délai de 5 mois l'église sera interdite, les paroissiens devront se rendre à l'église de SAINTE-SÉVÈRE.

Et en effet M. PIGOIS historien de Sainte-Sévère a dit un jour que de nombreux actes concernant les habitants de Vigoulant figurent dans les registres de la commune de Sainte-Sévère.

On apprend également dans ce procès-verbal que le cimetière non plus n'est pas « convenable » et qu'il faudrait en créer un nouveau qui respecte la déclaration du roi.

Tous ces travaux n'ont jamais dus être exécutés, et la révolution ayant passée par là n'a certainement pas arrangé les choses.

Car au lendemain du concordat de 1802, l'archevêque de Bourges réorganisant son diocèse regroupait le territoire de la paroisse de Vigoulant à celui de la paroisse de Sazeray.

Ainsi disparut la paroisse de Vigoulant.

Mais la population et le conseil municipal de Vigoulant ne se résignent pas et à maintes reprises le conseil municipal par plusieurs délibérations en 1840, 1843, 1845 et 1846 demande au Préfet de l'époque l'édification d'une chapelle sur les restes de l'église, fait même établir un devis de réparation qui s'élève à la somme de 2 142,35 Francs, demande à ce que Vigoulant redevienne une paroisse et vont même jusqu'à refuser de participer financièrement aux travaux de réparation de l'église et du presbytère de Sazeray.

En 1880, Monsieur DAUVERGNE, architecte à Châteauroux est en visite à Vigoulant sur la demande de Monsieur le Préfet pour voir ce que les murs de l'ancienne église représentaient du point de vue de l'art.

M. DAUVERGNE trouva qu'ils ne représentaient rien et conseille de les faire démolir afin d'éviter tout accident.

Mais le conseil municipal de Vigoulant est contre cette démolition, réaction du préfet qui demande soit de démolir, soit de poser des barrières autour des murs qui présentent des risques.

Le conseil municipal refuse encore et sollicite un nouveau devis pour la reconstruction de l'église.